

Fiche Technique

1

Profession : Fournisseurs

TRAITEMENT DES REJETS

Cette fiche est destinée au traitement des rejets émanant des échanges informatisés avec les fournisseurs de petit et grand appareillage.

RREJETS ET SIGNALEMENTS liés au fichier Assurés	Libellé dans les retours NOEMIE	Libellé dans courrier adressé par la CPAM au PS	Informations complémentaires	Suivi de la Facture
REJ 0170 050	Assuré non géré par la caisse	Cet(te) assuré(e) n'est pas affilié(e) à notre Caisse.	<p>Cas n°1 : l'assuré dépend de la CPAM 22.</p> <p>Cas n°2 : l'assuré dépend de la CPAM 29.</p> <p>Cas n°3 : l'assuré dépend de la CPAM 35.</p>	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et transmettre la facture à la caisse dont dépend l'assuré.
REJ 0250 050	Assuré absent de la BDO	L'assuré est absent de notre fichier.	<p>Cas n°1 : l'assuré est affilié à la cpam de xxxxx.</p> <p>Cas n°2 : l'assuré est affilié auprès de l'organisme suivant xxxxxx.</p>	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et transmettre la facture à la caisse dont dépend l'assuré.
SIG 0250 053	Bénéficiaire erroné	Le numéro d'immatriculation a été modifié dans notre fichier (Passage d'un numéro provisoire à un numéro définitif).	Le numéro à utiliser est le suivant ...	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.
REJ 0270 051	Bénéficiaire inconnu dans la BDO	Le bénéficiaire est inconnu dans notre fichier.	<p>Cas n°1 : La date de naissance exacte du bénéficiaire est le ...</p> <p>Cas n°2 : Le bénéficiaire n'est pas pris en charge sous ce numéro mais sous le n° ...</p> <p>Cas n°3 : Le bénéficiaire est inconnu de nos fichiers</p> <p>Cas n°4 : le bénéficiaire des soins est lui-même affilié sous le n°...</p>	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.
SIG 0270 053	Bénéficiaire erroné	La date de naissance a été modifiée dans notre fichier.	La date de naissance à transmettre est la suivante ...	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.

RREJETS ET SIGNALEMENTS liés au fichier Assurés	Libellé dans les retours NOEMIE	Libellé dans courrier adressé par la CPAM au PS	Informations complémentaires	Suivi de la Facture
REJ 0315 062	AT inconnu en BDO a cette date	La date de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle n'est pas connue dans notre fichier.	<p>Cas n°1 : le dossier est mis en instance et sera recyclé par la Caisse dès que possible.</p> <p>Cas n°2 : le régime général ne couvre pas le risque Accident du Travail pour les personnes titulaires des collectivités locales ou territoriales (régime 290).</p> <p>Cas n°3 : un accident du travail ne concerne qu'un assuré et non un bénéficiaire, la facturation doit être établie sous le n°...</p>	<p>Cas n°1 : règlement de la facture par la CPAM.</p> <p>Cas n°2 : bien vouloir adresser cette facture à l'employeur de l'assuré.</p> <p>Cas n°3 : bien vouloir re-télétransmettre cette facture.</p>
REJ 0317 051	Incompatibilité ASU-NAT/ régime	La nature d'assurance transmise est incompatible avec le régime d'affiliation.	<p>Cas n°1 : la date de fin du régime d'affiliation est échue à la date du ...</p> <p>Cas n°2 : la nature d'assurance transmise est incompatible avec le régime d'affiliation.</p>	<p>Cas n°1 : règlement de la facture par la CPAM.</p> <p>Cas n°2 : bien vouloir re-télétransmettre la facture.</p>
REJ 0450 054	ETM non trouvée en BDO	Il n'y a pas d'exonération du ticket modérateur dans notre fichier.	<p>Cas n°1 : l'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée est échue depuis le ...</p> <p>Cas n°2 : aucune exonération au titre d'une affection de longue durée n'est enregistrée dans notre fichier.</p>	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.
REJ 0450 056	ETM connue en BDO mais non transmise	L'assuré(e) bénéficie d'un régime exonérant.	L'assuré(é) bénéficie d'un régime exonérant depuis le ...	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.
REJ 0450 057	MTM non trouvée en BDO	La modulation du ticket modérateur ne figure pas au fichier pour cet assuré.	<p>Cas n°1 : l'exonération au titre du régime Alsace-Moselle a été transmise à tort.</p> <p>Cas n°2 : L'assuré ne bénéficie pas du Fonds National de Solidarité.</p>	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.
REJ 0450 058	Incomp modulation transmise/ BDO	L'exonération au titre du régime Alsace-Moselle n'a pas été transmise.	L'exonération au titre du régime Alsace-Moselle n'a pas été transmise; la nature d'assurance à transmettre est 13.	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.
REJ 0450 082	ETM MAT en BDO mais non transmise	L'exonération au titre de la maternité n'a pas été transmise.	Le bénéficiaire des soins bénéficie d'une exonération du ticket modérateur au titre de la maternité depuis le ... la date de début de grossesse est le : ..	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.

REJETS ET SIGNALEMENTS liés au fichier des Professionnels de Santé	Libellé dans les retours NOEMIE	Libellé dans le courrier adressé par la CPAM au PS	Informations complémentaires	Suivi de la facture
REJ 0315 032	Clé du numéro d'AT erronée	Le système contrôle la clé du numéro d'accident du travail ou de la maladie professionnelle transmis par le tiers. La facture rejetée contient un numéro d'AT/MP dont la clé est erronée.	Le No exact est : ...	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.
REJ 0460 030	Clé du no de prescripteur incorrecte	Le numéro exact du médecin prescripteur est le ...		Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre votre facture.
REJ 0460 051 et REJ 0460 053 et REJ 0460 054	Prescripteur inconnu	Le numéro de prescripteur transmis est inconnu dans le Fichier d'Identification National des Professionnels de Santé (FINPS).		Bien vouloir mettre à jour votre fichier, ce dossier est à revoir par vos soins. Attention : les médecins salariés des établissements ne sont pas enregistrés dans le FINPS; bien vouloir utiliser le numéro géographique de l'établissement comme prescripteur.
REJ 0470 004	Date presc > date des soins	La date de prescription est postérieure à la date d'exécution des soins.		Bien vouloir re-télétransmettre la facture.
REJ 0470 049	Prescription interdite à cette date	Le numéro de prescripteur transmis n'est pas enregistré dans le FINPS à la date des actes ou délivrance de produits.		Bien vouloir re-télétransmettre la facture.
REJ 0480 055	Absence contrat 8x et mut fictif	Le numéro de mutuelle "99999997" ou "888888" est transmis pour un bénéficiaire qui n'a pas de contrat CMU au fichier.	<p>Cas n°1 : Pas de contrat CMU enregistré dans notre fichier.</p> <p>Cas n°2 : La CMU est échue depuis le ...</p> <p>Cas n°3 : Pas de contrat CMU entre le ... et le ...</p> <p>Cas n°4 : Contrat CMU valide à la date de facturation mais pas à la date de prescription.</p>	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.
REJ 0540 030	Nature de prestation erronée	Le code acte saisi n'est plus valide à la date des soins.		Bien vouloir re-télétransmettre la facture.
REJ 0540 060	Incomp nat prest / prescripteur	Le numéro de prescripteur n'a pas été transmis.	La nature de prestation transmise nécessite un prescripteur.	Bien vouloir re-télétransmettre la facture.
REJ 0600 051	Date de prestation > date décès	La date de prestation transmise est postérieure à la date du décès du bénéficiaire des soins.	L'assuré est décédé(e) le...	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.

REJ 0700 060	Ecart taux demandé / taux calculé	Un écart est constaté entre le taux transmis et le taux calculé par le système.	<p>Cas n°1 : Une exonération au titre de la maternité est en cours dans notre fichier et le code acte ... est remboursable à 100%</p> <p>Cas n°2 : Le taux de remboursement demandé ne correspond pas au code exonération transmis.</p> <p>Cas n°3 : L' ALD est échue et le taux de remboursement a été transmis à tort à 100%.</p> <p>Cas n°4 : Le taux de remboursement a été demandé à tort à ... au lieu de ... pour le code acte.</p>	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.
SIG 0720 051	Paiement incompatible CMU	Le bénéficiaire des soins est pris en charge au titre de la CMU à la date des soins.	Le bénéficiaire des soins est pris en charge au titre de la CMU depuis le ...jusqu'au ...	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre la facture.

REJETS ET SIGNALEMENTS système	Libellé dans les retours NOEMIE	Libellé dans courrier adressé par la CPAM au PS	Informations complémentaires	Suivi de la facture
REJ 0180 051	Facture déjà en traitement IRIS	La facture a déjà été télétransmise dans un autre lot.		Ce dossier est à revoir par vos soins.
REJ 2900 005	Facture déjà payée	La facture vous a déjà été réglée.	La facture vous a déjà été réglée le ...	Dossier à revoir par vos soins : s'il s'agit d'un rectificatif ou d'une réclamation, bien vouloir nous adresser un courrier en précisant le motif de la réclamation et les références du paiement initial.

REJETS ET SIGNALEMENTS liés à la prestation	Libellé dans les retours NOEMIE	Libellé dans courrier adressé par la CPAM au PS	Informations complémentaires	Suivi de la facture
REJ 0540 001	Nature de prestation absente	Le code saisi n'est pas valide		Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 0540 105	Incompatibilité acte NUT et accord de prise en charge	Le code saisi n'est pas valide		Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 0650 001	Prix unitaire absent	Le prix unitaire est obligatoire pour cette prestation		Facture à re-télétransmettre après modification
REJ 2500 051	Code LPP inexistant	La clé du code LPP est erronée		Facture à re-télétransmettre après modification
REJ 2500 053	Date début > date fin code	Date de début location ou de délivrance postérieure a date de fin code LPP	le code n'est plus valide depuis le ...	Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre votre facturation
REJ 2500 055	Date début hors dates validité	Le code LPP n'est plus valide à la date de facturation		Facture à re-télétransmettre après modification

REJETS ET SIGNALEMENTS liés à la prestation	Libellé dans les retours NOEMIE	Libellé dans courrier adressé par la CPAM au PS	Informations complémentaires	Suivi de la facture
REJ 2500 057	Changement de tarif sur période	Le tarif du code LPP a changé le ...	Tarif jusqu'au ... Tarif à compter du ...	A ressaisir et re-télétransmettre sur des factures séparées
REJ 2500 059	Incompatibilité PRS/ NAT code LPP	Le code acte correspondant au code LPP est ...		Facture à re-télétransmettre après modification
REJ 2500 060	Entente préalable obligatoire	Les produits délivrés sont soumis à la formalité de l'entente préalable	Les codes à saisir : 0 = Pas de réponse de la caisse 4 = Avis favorable 5 = Urgence	Saisir le code correspondant et re-télétransmettre la facture.
REJ 2500 065	Incompatibilité entre codes LPP	Les codes LPP transmis sont incompatibles		Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 2500 069	Tarif transmis > tarif référence	Le prix unitaire exact du produit délivré est : ...		Bien vouloir mettre à jour votre fichier et re-télétransmettre votre facture.
REJ 2510 001	Code référence LPP absent	Les codes LPP doivent être impérativement saisis depuis le 1 mars 2005	Les codes LPP de ces articles sont :	Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 2510 002	Structure code ref LPP erronée	Les caractères du code référence doivent être numériques		Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 2515 001	Quantité absente	La saisie de la quantité est obligatoire		Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 2520 001	Prix unitaire absent	Le prix unitaire est obligatoire pour cette prestation		Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 2522 015	Mnt fact. Ap remise > pu pub * qte	La saisie de la quantité est obligatoire		Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 2526 010	Dif p.u. * qte /mnt tot LPP	Le prix total facturé doit être égal à la quantité délivrée X par le prix unitaire LPP		Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 2547 001	Date de fin absente	La date de fin de location doit être présente sur la facture		Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 2547 010	Date de fin de location > date de facturation	La date de fin de location doit être inférieure à la date de facturation		Facture à re-télétransmettre après modification.
REJ 2547 015	Date début > date fin	La date de début de location doit être inférieure ou égale à la date de fin de location		Facture à re-télétransmettre après modification.